





Lettre ouverte précarité

NANTES, le 15 novembre 2013

Madame, Monsieur,

La précarité est aujourd'hui une réalité pour des centaines d'agents à la Ville de Nantes.

Dans son bilan social de 2012, la municipalité reconnaissait elle-même employer 1710 personnes sur l'année et quotidiennement 478 auxiliaires. Par ailleurs, en décembre 2012, 191 agents contractuels étaient recensés à la Ville et au CCAS.

Pourtant, des solutions existent.

Depuis longtemps, la CGT revendique la mise en place d'équipes volantes de titulaires afin de faire face à la grande majorité des besoins de remplacement temporaire.

Concernant la situation des contractuels, la Loi du 12 mars 2012 va permettre la titularisation d'à peine une trentaine de collègues, pour beaucoup avec des pertes de rémunération conséquentes de l'ordre de 10 à 30 %.

Pour ceux qui ne sont pas éligibles à la Loi, la municipalité a accédé à notre revendication de titulariser ces agents en catégorie C, sans concours, mais (contrairement à ce que nous revendiquons) avec une prime ne permettant pas à la plupart de maintenir leur rémunération, toujours de l'ordre de 10 à 30 % de baisse.

Pourtant, là encore, rien n'empêche de maintenir les rémunérations, mesure qui ne coûterait pas un centime de plus à la collectivité.

Derrière ces centaines d'agents, il n'y a pas que des numéros, il y a des personnes et des familles qui souffrent de cette précarité. Cette situation ne sera jamais acceptable pour nous.

Cependant, cette précarité existe aussi au sein d'association para municipale telle que Nantes Action Périscolaire où près de 700 salariés rendent un service public avec tous les inconvénients sans les avantages. Peut-être est-il temps de reconsidérer le statut des animateurs, en les intégrant au service de l'éducation de la Ville de Nantes et en leurs proposant de nouvelles missions afin d'augmenter leur temps de travail.

Aussi, en tant que candidat-e aux prochaines élections municipales, nous vous interpelons sur vos intentions en matière de résorption de la précarité au sein de la municipalité.

Bien entendu, nous sommes prêts à vous rencontrer pour vous exposer plus en détail les situations de précarité rencontrées par les agents et les solutions qui peuvent permettre d'y mettre un terme rapidement et durablement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.